

31^{ème} édition
Biennale
Internazionale
dell'Umore
nell'Arte

Tolentino
25 novembre 2021
30 janvier 2022

BIUMOR2021

31^a Biennale Internazionale dell'Umore nell'Arte Tolentino 25 novembre 2021 / 30 janvier 2022

RÈGLEMENT

ART. 1 – OBJET

La Commune de Tolentino organise la 31^a Biennale Internazionale dell'Umore nell'Arte (Biennale Internationale de l'Humour dans l'Art), concours à prix consacré à l'art humoristique.

Le concours comprend deux sections:

1. **"Premio Internazionale Città di Tolentino" ("Prix International de la Ville de Tolentino") consacré à l'art humoristique sur le thème "L'envie"**

L'envie c'est vouloir le mal des autres.

L'envie c'est la souffrance que l'on ressent devant le plaisir d'autrui.

L'envie c'est la rancoeur que l'on a devant la réussite de son prochain.

L'envie c'est ce malaise interpersonnel et social qui est encore présent dans notre société.

L'envie (du latin "in" – adversatif – et "videre", regarder de travers, défavorablement ou plus précisément regarder avec mépris ou colère) est une constante de l'être humain. Ce phénomène existe depuis toujours et touche toutes les catégories sociales.

Ce thème est une invitation à réfléchir sur la méchanceté présente dans nos relations.

2. **"Premio Luigi Mari" ("Prix Luigi Mari") consacré au portrait caricatural de personnages illustres.**

Le concours prévoit:

– une sélection d'œuvres de la part d'un Jury qualifié. Les œuvres sélectionnées seront exposées à la 31^a Biennale Internazionale dell'Umore nell'Arte, qui aura lieu à Tolentino du 25 novembre 2021 au 30 janvier 2022;

– la publication d'un catalogue des œuvres sélectionnées pour l'exposition qui sera donné aux auteurs.

– une soirée/ événement de remise des prix aux gagnants.

Il est prévu la remise du prix "Reconnaissance du mérite: humour sur les réseaux sociaux". Il concerne les nouveaux produits de la post-modernité qui changent l'humour auquel nous étions habitués.

ART. 2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Au concours peuvent participer tous les artistes contemporains du monde entier, sans limites d'âge, avec un nombre maximum de trois œuvres pour chaque section, inédites et en original, aux dimensions et à la technique libres et dans toutes les formes visuelles possibles: peinture, graphique, sculpture et installation, photographie, art visuel, dans tout type de matériel et support. Sont admises aussi des œuvres d'art numériques entièrement réalisées à l'ordinateur de source photographique à condition que l'intervention numérique ne soit que structurelle, seulement si envoyées aussi en copie-papier signées et numérotées par l'auteur.

ART. 3 – DELAI

Le délai pour l'admission au concours des œuvres est fixé au 11 octobre 2021. Avant cette date toutes les œuvres devront parvenir à:

**Segreteria della "31^a Biennale Internazionale dell'Umore nell'Arte"
Palazzo Europa, Via Tambroni n. 4 - 62029 TOLENTINO (Italy)**

Chaque auteur devra joindre obligatoirement la fiche de participation, intégralement remplie et dûment signée. Chaque oeuvre doit être signée en original et accompagnée de son propre coupon.

Les oeuvres devront être envoyées en port franc. Les oeuvres envoyées seront acceptées à condition qu'elles soient exemptes de taxes, de frais de douane et de tout autre frais à la charge de la Commune.

ART. 4 – JURY

L'acceptation des oeuvres, leur sélection pour l'exposition et la remise des prix sont de la exclusive compétence du Jury nommé par l'Administration Communale de Tolentino avec la Direction Artistique de la Biennale. Le verdict du Jury est sans appel.

ART. 5 – PRIX

Le Jury remettra les prix suivants:

▶ **"Premio Internazionale Città di Tolentino" ("Prix International Ville de Tolentino") consacré à l'art humoristique sur le thème "L'envie"**

– 1er Prix - Le Vainqueur de la Biennale recevra € 3.000,00. En cas d'égalité le prix en argent attribué sera partagé entre les gagnants.

– 2ème Prix - € 1.000,00

– 3ème Prix - € 500,00

▶ **"Premio Luigi Mari" ("Prix Luigi Mari") consacré au portrait caricatural de personnages illustres**

– 1er Prix - € 1.000,00

– 2ème Prix - € 500,00

▶ **D'autres prix spéciaux** pourront être attribués par le Jury.

ART. 6 – RESTITUTION DES OEUVRES

Les oeuvres couronnées ne seront pas restituées. Elles resteront la propriété de la Mairie de Tolentino et elles feront partie de la collection du MIUMOR - Musée International de l'Humour dans l'Art.

Les oeuvres volontairement léguées par l'Auteur, comme indiqué sur le coupon joint à l'oeuvre, resteront la propriété de la Mairie di Tolentino, qui pourra en disposer librement.

Les oeuvres qui ne seront pas léguées pourront être retirées personnellement par l'artiste (ou par un délégué) chez le MIUMOR à partir du 28 février 2022 ou elles pourront être restituées, à la demande de l'intéressé apposée sur le coupon joint à l'oeuvre, pas avant le trentième jour qui suivra la date de clôture prévue par la Biennale, sauf prolongation.

ART. 7 – RESPONSABILITÉ

La Commune de Tolentino, en tant qu'organisatrice de la manifestation, assure la plus grande diligence dans la garde et la surveillance des oeuvres, déclinant toutefois toute responsabilité en cas de vols, d'incendies, de dommages ou de perte dus à des causes impondérables pouvant se produire durant la période de permanences des oeuvres auprès du siège de la Biennale et pendant les phases de transports des oeuvres.

ART. 8 – EMPLOI ET REPRODUCTION DES OEUVRES

La Commune de Tolentino est autorisée à reproduire les oeuvres sélectionnées pour leur publication sur le catalogue officiel de l'exposition et ce pour le nombre d'exemplaires retenu opportun par l'Organisateur, pour la publication sur le site web et pour tout autre moyen de communication, de promotion et d'activité de l'organisateur.

La Commune est autorisée à publier l'oeuvre sur quelque support que soit, même à des fins de caractère commercial. L'Auteur de l'oeuvre sera indiqué,

dans les reproductions de l'oeuvre, selon les moyens d'utilisation. L'auteur permet la libre utilisation de l'oeuvre à des fins cognitifs, éducatifs, récréatifs et de jouissance publique.

L'Auteur de l'oeuvre publiée renonce, donc, volontairement à toute indemnisation.

ART. 9 – CONSENTEMENT

Les participants au concours autorisent expressément la Commune de Tolentino au traitement des données personnelles transmises aux termes du Code en matière des données personnelles, dans le but aussi de les insérer dans des banques des données gérées directement par la Commune ou par une personne chargée par la Commune même à ce propos.

La Commune de Tolentino, en tant qu'organisateur de la 31^{ème} Biennale, a le droit de décision finale sur tout ce qui n'est pas précisé dans ce Règlement. Le Règlement est publié sur le site www.biumor.com en langue italienne, anglaise, française et espagnole. En cas de différend c'est le texte en langue italienne qui fera foi.

La participation au concours de la 31^a Biennale Internazionale dell'Umore nell'Arte implique l'acceptation sans conditions de tous les articles de ce Règlement

INFO:

www.biumor.com

tél: +39 0733 901365 / +39 0733 969797

e-mail: info@biennaleumorismo.it



FICHE DE PARTICIPATION *(à signer au verso)*

PRENOM _____

NOM _____

PSEUDONYME _____

LIEU ET DATE DE NAISSANCE _____

_____ SEXE : F M

E.MAIL _____

SITE WEB _____

ADRESSE _____

TEL/MOB: _____

BRÈVE C.V. DE L'ARTISTE *(à joindre)*

demande à participer à la

31^a Biennale Internazionale dell'Umore nell'Arte 2021

Section "Prix International Ville de Tolentino"

consacré à l'art humoristique sur le thème "L'envie"

avec les oeuvres suivantes:

1. TITRE _____

2. TITRE _____

3. TITRE _____

Section "Prix Luigi Mari"

consacré au portrait caricatural de personnages illustres

avec les oeuvres suivantes:

1. TITRE _____

2. TITRE _____

3. TITRE _____



Le(La) soussigné(e) declare:

- d'autoriser explicitement la Commune de Tolentino au traitement des données personnelles transmises aux termes du Code en matière des données personnelles, dans le but aussi de les insérer dans des banques des données gérées directement par la Commune ou par une personne chargée par la Commune même à ce propos;
- d'autoriser la Commune de Tolentino à reproduire les oeuvres sélectionnées pour leur publication sur le catalogue officiel de l'exposition et ce pour le nombre d'exemplaires retenu opportun par l'Organisateur, pour la publication sur le site web et pour tout autre moyen de communication, de promotion et d'activité de l'organisateur. La Commune est autorisée à publier l'oeuvre sur quelque support que soit, même à des fins de caractère commercial. L'Auteur de l'oeuvre sera indiqué dans les reproductions de l'oeuvre, selon les moyens d'utilisation. L'auteur permet la libre utilisation de l'oeuvre à des fins cognitifs, éducatifs, récréatifs et de jouissance publique. L'Auteur de l'oeuvre publiée renonce, donc, volontairement à toute indemnisation;
- d'accepter sans conditions tous les articles de ce Règlement de participation au concours de la 31^a Biennale Internazionale dell'Umorisimo nell'Arte organisé par la Commune di Tolentino.

date

signature



FICHE *(à joindre à chacune des oeuvres en concours)*

Section "Prix International Ville de Tolentino"
consacré à l'art humoristique sur le thème "L'envie"

31^e Biennale 2021

OEUVRE N. 1

NOM ET PRENOM _____

TITRE DE L'OEUVRE _____

TECHNIQUE _____

DIMENSIONS _____

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art

- OUI et le MIUMOR pourra en disposer librement
 NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR
 NO et j'en demande la restitution

31^e Biennale 2021

OEUVRE N. 2

NOM ET PRENOM _____

TITRE DE L'OEUVRE _____

TECHNIQUE _____

DIMENSIONS _____

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art

- OUI et le MIUMOR pourra en disposer librement
 NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR
 NO et j'en demande la restitution

31^e Biennale 2021

OEUVRE N. 3

NOM ET PRENOM _____

TITRE DE L'OEUVRE _____

TECHNIQUE _____

DIMENSIONS _____

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art

- OUI et le MIUMOR pourra en disposer librement
 NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR
 NO et j'en demande la restitution



FICHE *(à joindre à chacune des oeuvres en concours)*

Section "Prix Luigi Mari"

consacré au portrait caricatural de personnages illustres



31^e Biennale 2021

OEUVRE N. 1

NOM ET PRENOM _____

TITRE DE L'OEUVRE _____

TECHNIQUE _____

DIMENSIONS _____

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art

- OUI et le MIUMOR pourra en disposer librement
 NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR
 NO et j'en demande la restitution



31^e Biennale 2021

OEUVRE N. 2

NOM ET PRENOM _____

TITRE DE L'OEUVRE _____

TECHNIQUE _____

DIMENSIONS _____

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art

- OUI et le MIUMOR pourra en disposer librement
 NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR
 NO et j'en demande la restitution



31^e Biennale 2021

OEUVRE N. 3

NOM ET PRENOM _____

TITRE DE L'OEUVRE _____

TECHNIQUE _____

DIMENSIONS _____

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art

- OUI et le MIUMOR pourra en disposer librement
 NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR
 NO et j'en demande la restitution

INFO:

Segreteria

31^a Biennale Internazionale dell'Umore nell'Arte

Palazzo Europa - Via Tambroni n. 4 - 62029 TOLENTINO (Italy)

tel +39 0733 901365 / +39 0733 969797

info@biennaleumorismo.it

www.biumor.com